FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

REGLEMENT DES LANGUES TRANSVERSALES 2021-2022

Vous vous inscrirez selon la procédure indiquée en réunion de pré-rentrée. Lors du premier cours, veuillez présenter au professeur vos relevés de notes de l'année précédente (du bac ou universitaires).

1. À savoir

1.1 Auditeurs libres

Les droits d'accès ne concernant que les cours magistraux, les cours de langues transversales ne sont pas ouverts aux auditeurs libres.

1.2 Étudiants bilingues et polyglottes

Les étudiants bilingues ou polyglottes ont un niveau hors CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, niveau maximum C2) et ne sont par conséquent pas autorisés à s'inscrire dans les cours de la langue ou des langues concernées. Si la situation l'exige, les enseignants se réservent le droit d'annuler une inscription en vue d'une réorientation. Si Mme Mantel (secrétariat pédagogique de l'UFR LLSH) ne parvient pas à trouver une réorientation, l'étudiant sera déclaré « défaillant », ce qui pourrait avoir une incidence sur sa bourse nationale.

1.3 Contrôle continu

Tous les cours sont évalués par un contrôle continu (de deux à cinq examens par semestre). Le contrôle continu inclut diverses modalités choisies par l'enseignant : écrit sur table, devoir maison, oral, examen annoncé, examen surprise, etc.

2. Choix de la langue et du niveau

➔ **Le niveau affiché est le niveau visé (niveau à atteindre).**

2.1 Offre de langues et de niveaux

Langues: **allemand, espagnol, italien.**

Niveaux:

	Niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues				
Allemand	**A2**	**B1**	**B2**		**C1/C2**
Espagnol	**A2**	**B1**	**B2-**	**B2+**	**C1/C2**
Italien	**A2**	**B1**	**B2-**	**B2+**	**C1/C2**

➔ **Votre choix de niveau vous engage pour toute l'année.**

2.2 Première inscription : quel niveau choisir ?

- Si vous avez passé des évaluations de votre niveau dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (au lycée ou ailleurs), vous devez vous baser sur le résultat de celles-ci.

- Si vous avez étudié la langue pendant votre scolarité en tant que :
  - LV1 : vous devez vous inscrire en B1, ou supérieur si vous aviez des très bons résultats ;
  - LV2 ou LV3 : vous devez vous inscrire en A2, ou supérieur si vous aviez des très bons résultats.

2.3 Réinscription

➔ **Si vous décidez de ne suivre qu'un seul semestre de langue, c'est la note obtenue pour ce seul semestre qui sera prise en compte lors d'une réinscription dans cette langue : si le semestre est validé, passage obligatoire au niveau supérieur l'année suivante.**

- Si vous avez déjà suivi des cours de langues transversales, le choix du niveau se fera selon la dernière note obtenue l'année précédente :

Dernière note obtenue	Inscription
11 ou plus : niveau validé	Passez au niveau supérieur
Moins de 11 : niveau non validé	Restez au même niveau

- **B2-/B2+ (espagnol et italien)**

  • Votre résultat du dernier semestre B1 de l'année précédente détermine votre inscription en B2- ou B2+

  11 à 15/20 => B2-

  Plus de 15 => B2+

- Vous pouvez vous inscrire deux années consécutives en C1/C2 (allemand, espagnol et italien) même en l'ayant validé.
- Si vous reprenez une langue après au moins 2 ans d'interruption, vous pouvez vous réinscrire dans le dernier niveau validé.

3. Changement de groupe : Le changement de groupe doit impérativement avoir lieu dans les deux premières semaines de cours.

3.1 Changement de niveau : Si l'enseignant constate que le niveau de l'étudiant est nettement inférieur ou supérieur à celui du niveau choisi, l'étudiant doit rejoindre un groupe du niveau adéquat. Pour ce faire, l'étudiant devra signaler sa situation auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR LLSH qui effectuera les démarches nécessaires.

3.2 Chevauchement d'emplois du temps : Toute demande de changement de groupe pour cause de chevauchement d'emplois du temps doit être justifiée auprès du secrétariat.

4. Inscription dans les groupes du 2ème semestre

Au deuxième semestre, l'étudiant s'inscrira au même niveau qu'au 1er semestre, sauf si le professeur estime, au vu des résultats obtenus, qu'un changement de niveau est nécessaire. L'inscription du 2ème semestre se fait directement via les Inscriptions Pédagogiques (IP WEB), avant le début des cours. Si l'étudiant n'a pas suivi de cours de langue au 1er semestre, le choix du niveau se fait selon les modalités indiquées pour le 1er semestre.

5. Assiduité et absences

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Toute absence légitime doit être justifiée : les justificatifs originaux doivent être présentés à l'enseignant responsable et auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR LLSH au plus tard la semaine suivant l'absence.

5.1 Dispense d'assiduité

Les étudiants ayant des contraintes personnelles incompatibles avec un cursus de formation en présentiel peuvent demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité. Les étudiants doivent compléter le formulaire de demande d'assiduité mis à disposition par l'accueil LLSH.
La dispense d'assiduité pour les Langues Transversales prend effet à compter de l'autorisation envoyée par mail sur l'adresse mail universitaire. Le dépôt de la demande ne vaut pas autorisation d'absence ni régularisation d'absence(s) antérieures(s).

5.2 Impact des absences aux examens

5.2.1 Contrôle continu

- Absence à un examen (ou devoir-maison non rendu) pour des raisons légitimes et justifiées dans le cadre du contrôle continu => neutralisation de l'épreuve dans le calcul de la moyenne ou organisation d'une nouvelle épreuve, au choix de l'enseignant.
- Absence à un examen (ou devoir-maison non rendu) sans raisons légitimes ni justifiées dans le cadre du contrôle continu => défaillant.

5.2.2 Contrôle terminal (dispensés d'assiduité et session de rattrapage)

Absence justifiée ou injustifiée à une épreuve de contrôle terminal (épreuve pour dispensés d'assiduité ou session de rattrapage) => défaillant

6. Contrôle des connaissances

Première session : contrôle continu (de deux à cinq notes par semestre).
Deuxième session (session de rattrapage en juin) : examen écrit ou oral.

Etudiants dispensés d'assiduité :
Première session : examen terminal en fin de semestre.
Deuxième session (session de rattrapage en juin) : examen écrit ou oral.

Contact secrétariat : langues-transversales.llsh@univ-smb.fr
Service de Scolarité UFR LLSH – Accueil Bâtiment 2